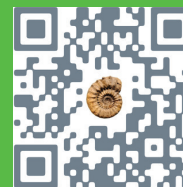




• Où en est le Beaujolais ? •

Depuis son lancement à la fin de l'année 2012, la démarche Geopark en Beaujolais a rassemblé de nombreux acteurs locaux et créé une réelle dynamique sur le territoire. Au delà de la reconnaissance internationale, le label est surtout un outil volontariste de développement territorial, avec une large visibilité. Le projet doit donc être participatif, construit sur des actions et des dynamiques en place ; durable et engagé sur le long terme pour la transmission d'un patrimoine vivant et attractif, vecteur de promotion et de connaissance du territoire.



• Qu'est-ce qu'un Geopark ? •

Il s'agit d'un label soutenu par l'UNESCO, depuis 2004, qui reconnaît à un territoire un patrimoine géologique remarquable. Selon la charte du réseau international, un Geopark est « un territoire bien défini, [...]. Il comprend un certain nombre d'héritages géologiques [...]. Il ne doit pas seulement avoir une signification géologique mais aussi écologique, archéologique, historique ou culturelle. »

• La démarche de candidature : une étape clé ! •

Le Syndicat Mixte du Beaujolais, porteur de ce projet, a déposé son dossier de candidature à l'automne 2014 qui sera soumis à un comité d'experts. Après examen du dossier, ils viendront sur place mi 2015, à la rencontre du territoire et de ses acteurs. L'annonce des candidats retenus se fera en septembre 2015, à l'occasion de la 13ème conférence des Geoparks Européens.

• La candidature, et après ? •

La démarche qui précède la labellisation Geopark a une importance primordiale, mais n'est pas une fin en soit. Désormais, place à l'action avec l'aménagement et la mise en réseau des géosites, le développement des actions pédagogiques et de sensibilisation du public,... Tout un chacun est donc invité à prendre part à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions Geopark !